



COMMUNE DE
ST-LEGIER-LA CHIESAZ

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement communal sur la protection des arbres du 10 février 2011, la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz soumet à la consultation publique du

27 février au 19 mars 2018

sur la parcelle n° 1999, propriété de Mme Anne Cherpillod
sise au chemin des Aveneyres 16 - 1806 St-Légier-La Chiésaz

UNE DEMANDE D'AUTORISATION

pour l'abattage d'un pin maritime protégé,
diamètre du tronc dès 30 cm et plus, sans plantation compensatoire

Le dossier est déposé au Bureau technique (rez-de-chaussée inférieur) où il peut être consulté.

Les observations ou oppositions éventuelles devront être adressées à la Municipalité jusqu'au 19 mars 2018, délai d'intervention.

LA MUNICIPALITE